

La fusion ANPE-Assedic se fait dans la douleur

by **Entreprise & Carrières** - mardi, juin 23, 2009

<https://www.correspondances.fr/la-fusion-anpe-assedicse-fait-dans-la-douleur/>

Alors que le SNU, la CGT et Sud Emploi appelaient à la grève nationale le 18 juin, les agents de Pôle emploi en Lorraine ont cessé le travail deux semaines auparavant, pour demander le gel de la fusion ANPE-Assedic.

Le 2 juin, 284 agents lorrains, soit environ 20 % des effectifs régionaux de Pôle emploi, ont répondu à l'appel à la grève lancé par l'intersyndicale CGT-SNU-CFDT-CFTC-Snapp-FO. Avec deux semaines d'avance sur l'appel national du 18 juin, les grévistes ont demandé la suspension de la fusion de l'Assedic et de l'ANPE en un Pôle emploi unique. En Lorraine, où le chômage a augmenté de 29 % au cours du premier trimestre, les difficultés d'organisation liées à la fusion arrivent, selon les syndicats, au plus mauvais moment.

En début d'année, la direction espérait encore voir le chômage se stabiliser après un pic prévu au mois de mai. Or, des milliers de travailleurs précaires, intérimaires et frontaliers affluent sur le marché lorrain du travail.

150 agents supplémentaires

Pour faire face à l'urgence, la direction a embauché, depuis janvier, 150 agents supplémentaires, dont la moitié en CDD. Mais cette progression de près de 10 % des effectifs n'a pas suffi à résorber le surcroît de travail, d'autant que ces nouvelles recrues ne sont pas immédiatement opérationnelles.

Le Pôle emploi lorrain se trouve, ainsi, contraint d'alléger le dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi. En vigueur depuis deux ans, le suivi mensuel obligatoire devient de plus en plus théorique.

Une fusion au pire moment

Dans ce contexte, les syndicats estiment que la fusion de l'Assedic et de l'ANPE, officialisée le 19 décembre dernier, est intervenue au pire moment.

La direction lorraine a lancé, en avril, un premier module de formation à l'intention de 400 agents volontaires, mais elle admet que le transfert mutuel et intégral des compétences respectives des deux catégories d'agents s'effectuera sur plusieurs années.

Dans les antennes de Pôle emploi, la tension, palpable, s'est traduite par des agressions verbales, voire physiques. Les syndicats ont comptabilisé, au cours du premier trimestre 2009, plus d'incidents que durant toute l'année 2008, les litiges survenant, dans la quasi-totalité des cas, de problèmes d'indemnisation ou de radiation.

La direction régionale a ralenti certains aspects de la fusion et compte, notamment, retarder le regroupement des 28 agences régionales pour l'emploi et des 24 antennes de l'Assedic en 34 sites mixtes.

Sur le plan national, la construction de 15 000 locaux mixtes neufs risque également de prendre du retard.

Deux appels d'offres en préparation

Consciente des risques d'engorgement, la direction nationale de Pôle emploi prépare un appel d'offres visant à ouvrir à des prestataires extérieurs la prise en charge des inscriptions par téléphone des demandeurs d'emploi composant le 3949, en cas de débordement des centres d'appels régionaux. Un autre appel d'offres doit permettre au secteur privé d'assurer, à compter d'octobre prochain, les inscriptions simplifiées des personnes ayant travaillé moins de six mois. Engagé dans les années 1980, le partenariat entre ANPE et prestataires privés a connu une nette accélération à l'occasion de la convention tripartite Etat-ANPE-Unedic, qui a confié, en début d'année, au secteur privé l'accompagnement de 320 000 demandeurs d'emploi pour une durée de deux ans. Répondant aux directives européennes, cette évolution fait craindre aux syndicats la disparition programmée du service public de l'emploi.

Un chantier statutaire de longue haleine

En décidant de placer entre les mêmes mains l'accompagnement et l'indemnisation des demandeurs d'emploi, le président Sarkozy a ouvert un chantier statutaire d'une rare complexité. D'ici au 30 juin 2010, une convention collective unique doit entrer en vigueur et s'appliquer à l'ensemble des 45 000 agents de Pôle emploi. Les anciens agents de l'ANPE, qui constituent les deux tiers des effectifs du nouvel ensemble, auront un an pour décider d'adhérer à cette nouvelle convention ou, au contraire, de conserver leur statut actuel d'agent public. La convention s'appliquera obligatoirement aux anciens salariés de l'Assedic, qui relèvent du droit privé.

Indépendance du salarié

Posée au cours d'une crise sociale sans précédent, la question de l'indépendance des employés du Pôle constitue un aspect fondamental de la future convention.

Egalité de traitement

Les modalités de recrutement des agents de Pôle emploi restent à définir. A l'ANPE, il s'effectuait sur la base d'une liste d'aptitude après concours public. A l'Assedic, prévalait la règle du gré à gré. Les négociations porteront sur la mise en place de procédures homogénéisées applicables sur l'ensemble du territoire national pour garantir une égalité de traitement face au recrutement.

La rémunération constituera un autre dossier épineux, les salariés de l'Assedic étant réputés mieux payés que les agents de l'ANPE - même si les disparités, flagrantes en début de carrière, ont tendance à s'estomper ensuite. « Nous demandons une revalorisation de 20 % de la grille indiciaire pour rattraper l'énorme retard accumulé dans les salaires de l'emploi public », indique Régis Dauxois, secrétaire général de Force ouvrière de Pôle emploi.

Report des élections professionnelles

Pour l'heure, les sept syndicats représentatifs se mobilisent en ordre dispersé. Seuls trois d'entre eux ont appelé à la grève du 18 juin, les autres préparant une mobilisation pour la rentrée. Initialement prévues

courant juin, les premières élections professionnelles de la nouvelle entité sont reportées à octobre prochain - preuve supplémentaire de la grande complexité de la gestion sociale de la fusion. De leurs résultats dépendra, en large part, la teneur de la future convention collective.